

LES APPAREILS EN VEILLE, ÇA CONSOMME ET ÇA COÛTE CHER

ARTICLES

[mise à jour : 05/2018]



Les appareils en veille consomment de l'électricité même quand on ne s'en sert pas. Combien ? Et comment éviter la consommation en veille ?

Télévision, modem, console, ordinateur, micro-ondes... Beaucoup d'appareil consomment de l'électricité alors qu'on ne les utilise pas. La télévision qui reste branchée toute la journée alors qu'on est parti travailler. C'est de la consommation en veille. Il s'agit de faibles puissances (0,5 à 10W) mais cela dure pendant des heures. Et au bout de l'année, on atteint d'importantes consommations.

La veille, ça coûte cher... pour rien

Dans un logement bien équipé en appareils électriques, la consommation en veille peut représenter 500 kWh/an. Ce sont 120€^[1] qui sont gaspillés de la sorte chaque année.

Difficile de réduire toutes les consommations cachées, mais **on peut facilement économiser une trentaine d'euros par an**, voire plus.

> **Envie d'économiser en éco-consommant ? [Jetez un œil à nos autres astuces Green For Life !](#)**

Des consommations faciles à éviter

Pour éviter ce gaspillage, **on branche les appareils sur des multiprises à interrupteur.**

Par exemple, on installe souvent dans le même coin la télévision, le lecteur DVD, le décodeur, le modem, la console de jeu, la chaîne hi-fi... Si on branche le tout sur un ou deux multiprises, on éteint toutes ces veilles en un clic sur l'interrupteur avant de sortir ou d'aller se coucher.

Et si on utilise toujours certains appareils aux mêmes horaires (la machine à café uniquement le matin par exemple) ou qu'on est du genre distrait, on peut même installer certains appareils sur des **minuteurs.**

Quels sont les appareils les plus gourmands ?

Voici pour exemple les valeurs de consommation de veille de quelques appareils courants (en clair la consommation en veille et en foncé la consommation en fonctionnement) :

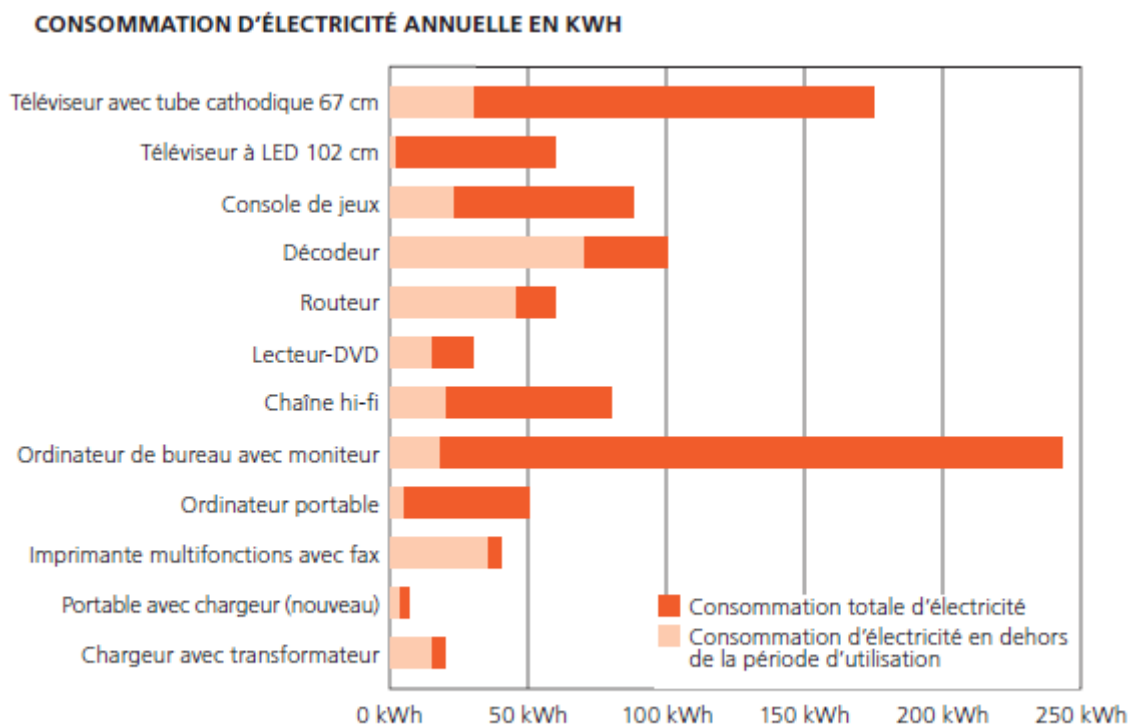


Schéma n°6: consommation d'électricité des appareils, y compris en dehors des périodes d'utilisation
(Source: étude de l'OFEN sur la consommation des appareils en mode veille dans les foyers, S.A.F.E.)

Source : "L'efficacité énergétique dans les ménages", Suisse énergie, 2016

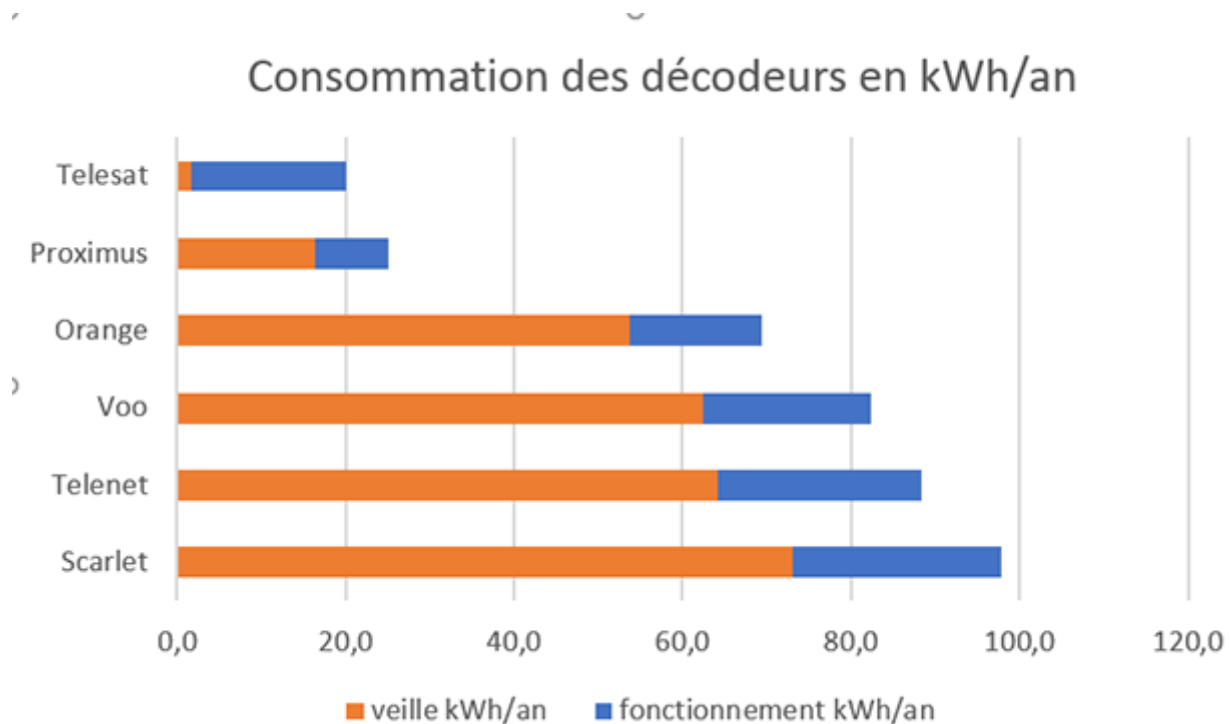
La consommation cumulée de tous ces appareils en veille représente 320 kWh/an, ce qui est déjà considérable (70 € d'électricité pour rien chaque année). À cela s'ajoute la consommation des gros électroménagers (lave-linge, sèche-linge, lave-vaisselle) qui ne s'éteignent pas après leur cycle, du micro-ondes qui affiche l'heure...

Les mauvais élèves : les appareils multimédias

On constate dans le graphique ci-dessus que les appareils multimédia sont mauvais élèves : les décodeurs, les routeurs (incluant le modem wifi), les imprimantes multifonctions, les chaînes hifi

peuvent consommer beaucoup plus en veille qu'en fonctionnement.

On regarde la télévision en moyenne 4h par jour.^[2] La télévision et le décodeur sont donc beaucoup plus souvent en veille qu'allumés. Test-Achats a mesuré la consommation des décodeurs en Belgique et il y a de grandes différences d'un opérateur à l'autre :



*Consommation des décodeurs en veille et en fonctionnement.
D'après le Magazine Test-Achats de janvier 2018.*

Il apparaît nettement que la plupart des **décodeurs** consomment beaucoup plus en veille. Les décodeurs d'Orange, Voo, Telenet et Scarlet ont une veille tellement gourmande qu'ils consomment **trois fois plus en veille que quand on regarde la télé !**

Les petits qui comptent : les chargeurs

À l'autre extrémité, on trouve les chargeurs. Ils consomment évidemment beaucoup moins que les gros appareils. Mais les laisser constamment dans la prise est une mauvaise idée : ils consomment pour rien pendant des heures.

Par exemple :

- une **brosse à dents électrique** consomme environ 0,47 kWh/an pour le brossage à proprement parler. Mais si on la laisse constamment branchée, la consommation grimpe à 7,8 kWh. Soit 16 fois plus !
- un **smartphone** consomme à l'utilisation moins de 5 kWh/an. Mais si un chargeur de 1W reste constamment branché, cela provoque une consommation supplémentaire de 8 kWh/an.

Que font les fabricants ?

Une **directive européenne** de 2005^[3] **limite la consommation des appareils en veille**. Celle-ci a donc fortement baissé pour certaines catégories d'appareils comme les télévisions, les machines à

expresso, les gros électros...

En résumé :

Appareil	Puissance en veille (W)	Durée de la veille	Consommation en veille (kWh/an)	Coût de la veille (€/an)
TV à écran cathodique (CRT)	6	20h/24	44	10
TV à écran LED	0,3	20h/24	2	1
console de jeu	2,5	21h/24	20	5
décodeur	10	20h/24	73	17
modem/routeur	7,5	16h/24	44	10
lecteur DVD	2	22h/24	16	4
chaîne hi-fi	8	22h/24	64	15
ordinateur fixe + écran	3,5	16h/24	20	5
ordinateur portable	0,8	16h/24	5	1
imprimante laser	5	23h/24	40	9
imprimante jet d'encre	1	23h/24	8	2
brosse à dents électrique	1	23h/24	7	2
ancienne machine à expresso	(non précisé)	(non précisé)	100	23

Source : *L'efficacité énergétique dans les ménages*, Suisse Energie, 2016

Avec des appareils récents, la consommation est plus faible. Mais pourquoi gaspiller inutilement de l'énergie et de l'argent ? Autant limiter le plus possible cette consommation avec des multiprises et quelques petits changements d'habitude.

> Lire aussi : [Comment diminuer sa facture d'électricité ?](#)

[1] D'après le [tableau de bord mensuel de la CREG](#), le prix du kWh du électrique est de 0,23€ à Bruxelles et 0,26€ en Wallonie. Ces montants comprennent toutes les composantes de la facture : énergie, distribution, taxes, TVA...

[2] Source : [L'efficacité énergétique dans les ménages](#), Suisse Energie, mars 2016.

[3] Voir le [règlement n° 1275/2008 de la Commission](#)

Des réponses personnalisées à vos questions : 081 730 730 | info@ecoconso.be | www.ecoconso.be

Liens

[1] <http://www.ecoconso.be/fr/content/conditions-dutilisation-de-nos-contenus>

[2] <http://www.ecoconso.be/fr/content/green-life-eco-consommer-pour-economiser>

[3] <http://www.ecoconso.be/fr/Diminuez-votre-facture-l>

[4] <https://www.creg.be/sites/default/files/assets/Prices/tableaubord.pdf>

[5] https://www.bundespublikationen.admin.ch/cshop_mimes_bbl/2C/2C59E545D7371ED5BB894DA98FF8F637.pdf

[6] <http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=CELEX:32008R1275>

Cette publication est mise à disposition sous un contrat Creative Commons

